

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs

LE RÉVEIL SYNDICALISTE



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par des Camarades syndiqués)

☎ TÉLÉPHONE 5.88 ☎

PARAISSANT LE 10 DE CHAQUE MOIS

Nous croyons utile d'appeler l'attention des travailleurs de toutes professions sur la RATIONALISATION et leur demandons de lire attentivement l'article ci-dessous du camarade Marty-Rollan, délégué à la propagande de la C.G.T., qui traduit bien la pensée de la C.G.T. sur cette importante question.

R.

A PROPOS DE RATIONALISATION

Quelques questions

Si nous définissons ainsi la rationalisation : emploi de mesures tendant à un aménagement excellent de la production et des échanges et à la suppression des gaspillages ; ... toute une suite d'idées s'éveillera en nous et qui sera la suivante : centralisation des frais généraux, spécialisation des usines, groupement méthodique de l'outillage pour son utilisation intensive, réduction du nombre des modèles, réduction des stocks immobilisés, fabrication en série des machines-outils elles-mêmes standardisées dans chacune de leurs pièces, élimination à peu près complète du gaspillage.

Autrement dit : compression des frais généraux, simplification des rouages commerciaux, suppression des transports inutiles, concentration des entreprises, groupement des intérêts.

Nous voyons ainsi que :

1° Par la concentration des moyens de production, on réduit dans chaque branche d'industrie le nombre des établissements existants. Ne restent que les mieux situés pour l'approvisionnement des matières premières et les mieux outillés pour l'écoulement de la production ;

2° Par la standardisation, on réduit le nombre de types des diverses fabrications. Ainsi donc, rationalisation, progrès social évident.

Mais que deviennent là-dedans, les travailleurs femmes et hommes, la classe ouvrière, car rationalisation-progrès, rationalisation-nouveau régime, rendra nécessaires de nouvelles conditions de travail ?...

Si, par l'emploi de méthodes raisonnées, la rationalisation consiste dans une utilisation aussi bonne que possible, de toutes les forces qui concourent à la production et à la distribution des biens de toute espèce, elle ne peut avoir pour but que la diffusion d'un plus grand nombre de produits dans des cercles de consommateurs de plus en plus vastes. Ce but, on n'y parviendra qu'en menant de front la transformation rationnelle de la production et l'augmentation des salaires. Evidemment, rationalisation et salaires élevés sont liés !...

Mais les patrons voudront-ils comprendre — eux qui n'ont que des raisons de gouvernement et d'égoïsme capitaliste, — que des salaires élevés ne seront à leur endroit, que précaution raisonnée d'hommes d'affaires avisés ?...

Si la rationalisation dont le caractère est de bien diriger la production, a ainsi pour objet d'assurer la stabilité et l'amélioration de la vie économique ; ne devrait-

elle pas avoir pour conséquence, d'éliminer rapidement le chômage qui est un mal engendré par l'anarchie industrielle ?...

Si, dans la rationalisation, nous trouvons tout d'abord le système qui tend à régulariser le travail à la main et qui donne lieu à des méthodes mécaniques, pourra-t-on traiter la main-d'œuvre comme une matière inanimée et ne rien établir pour corriger les méfaits de la spécialisation monotone de l'effort, pour compenser la fatigue ou l'engourdissement résultant du travail rationalisé ?...

Le problème est complexe et d'autres questions pourraient être posées. Il y a longtemps que la C.G.T. a répondu. Sa réponse est dans son programme de réalisations.

Dès 1919, la C.G.T. a indiqué que l'économie nouvelle devait être établie plus sur des bases internationales que sur des bases nationales. Qu'il fallait en matière douanière, renoncer aux tarifs protectionnistes et aux primes à l'exportation. Qu'il fallait organiser la production et la répartition pour rendre plus faciles les échanges de matières premières, de main-d'œuvre, de produits manufacturés. Aussi recommander les peuples dans une coopération internationale en vue de réparer les ruines causées par la guerre.

Mais à cette organisation sur un plan général, faite de la collaboration internationale de tous les pays, en vue de donner à chacun les possibilités maximales de développer sa capacité de consommation, les nations ont répondu en voulant sauvegarder leur particularisme et en émettant la prétention de travailler au développement de leur économie, sans aucune solidarité internationale véritable. Les masses populaires de tous les pays subissent les résultats de cette réponse.

Il est une condition essentielle aux temps présents : c'est que le syndicalisme doit jouer un rôle dans la rationalisation qui doit avoir pour conséquences immédiates, l'augmentation des salaires, l'abaissement des prix de revient et un plus grand développement du marché intérieur. La rationalisation — combien de fois la C.G.T. l'a-t-elle dit ? — ne peut pas être le fait de la seule volonté des industriels prêts à déclarer que « maîtres chez eux et n'ayant de compte à rendre à personne, ils sont seuls à pouvoir dire quelles transformations ils introduiront chez eux ».

Les travailleurs sont tenus plus que jamais à l'organisation syndicale, parce qu'ils doivent faire entendre leur voix et être d'accord avec la C.G.T. pour ne pas vouloir que le travail soit sacrifié. La rationalisation ne peut être traitée dans les cadres étroits du patronat. Elle touche aux intérêts de tous.

La C.G.T., ses organisations syndicales enferment fort justement, du point de vue ouvrier, la rationalisation dans la formule suivante : « maximum de production dans le minimum de temps pour le maximum de salaire et cela dans

d'excellentes conditions de travail et de culture générale ». Cette formule contient en raccourci tout le programme de réalisations de la C.G.T. qui prévoit et indique tout ce qui, dans les conditions de travail et d'existence, est d'ordre matériel ou physique et aussi tout ce qui est d'ordre moral, car le syndicalisme — ne cessons pas de le répéter — est par-dessus tout une question d'éducation.

(Du Peuple)

MARTY-ROLLAN.

Les Instituteurs et la Paix

L'un des moyens les plus efficaces d'empêcher le retour des guerres c'est d'extirper la haine du cœur des peuples et pour cela d'enseigner aux enfants l'amour de la Paix et l'horreur des conflits sanglants.

Cette tâche incombe en tout premier lieu aux Instituteurs, mais pour être efficace il faut qu'elle s'accomplisse dans tous les pays.

C'est ce que le Syndicat National des Instituteurs, adhérent à la C.G.T. a compris et c'est pourquoi il a pris, en 1926, l'initiative de constituer une Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs dont la tâche essentielle serait de coopérer au travail de rapprochement des peuples.

Son appel a été largement entendu puisque la Fédération groupe déjà 500 000 instituteurs appartenant à 13 nations européennes : Allemagne, Angleterre, Bulgarie, Esthonie, France, Hollande, Lettonie, Lithuanie, Pologne, Suède, Suisse, Schéco-Slovaquie, Yougoslavie.

Elle organise au cours des prochaines vacances de Pâques son premier Congrès international qui se tiendra à Berlin. Comme il importe que ce Congrès revête le caractère d'une grande manifestation internationale, toutes les Sections départementales du Syndicat National ont été invitées à désigner un délégué.

Pour la Loire-Inférieure c'est aujourd'hui chose décidée : grâce à l'appui de l'Union Locale, de l'Union Départementale, des municipalités de Nantes, Saint-Nazaire, Trignac, Basse-Indre et Châteaubriant, le Syndicat des Instituteurs sera représenté à Berlin par son jeune secrétaire le camarade Mesnil qui se fera un plaisir de faire part de ses impressions aux lecteurs du Réveil Syndicaliste.

E. HOUGRON.

Comité Général de l'U.L.

Les Délégués au C.G. sont priés d'assister à la Réunion qui aura lieu, salle habituelle de la Bourse du Travail, le MARDI 20 Mars, à 6 h. 30 du soir.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal, de la correspondance ; compte-rendu du Comité Confédéral National ; le Réveil Syndicaliste ; 1^{er} Mai ; divers.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

Le perfectionnement dans les transports

D'une circulaire de la Fédération Internationale des ouvriers des transports, nous citons le passage suivant :

Le perfectionnement technique de l'auto menace de plus en plus les chemins de fer. La maison Anderson à Kelaurait, paraît-il, solutionné le problème du chemin de fer sur route, par la construction d'une remorque qui, dans les virages et doubles virages, suit exactement les traces du véhicule tracteur. Le nombre de ces remorques peut être augmenté à volonté selon la puissance du véhicule tracteur, sans qu'on ait à craindre qu'elles ne s'écartent de la trace de celui-ci. La remorque peut rouler dans les deux sens ; un frein automatique fonctionne aussitôt que l'attelage se heurte à une résistance du véhicule qui précède ; le freinage s'effectue également lorsque l'attelage se brise. Le prix de ces véhicules varierait entre 30 et 50 % du prix d'un camion automobile d'une capacité égale.

Si ce perfectionnement peut obliger les compagnies de chemins de fer à moderniser leur outillage, tant mieux. D'autre part, si la conclusion de ce perfectionnement doit apporter aux travailleurs un peu de bien-être, nous saluons avec plaisir ce nouveau progrès.

A. PÉNEAU.

Appel à nos Camarades Ouvriers

Le Syndicat des Employés des Deux Sexes de la ville de Nantes va entreprendre incessamment une campagne en faveur de la fermeture des magasins le dimanche.

La Fédération Nationale des Employés est née, de cette revendication et n'a cessé depuis lors de batailler, elle a réussi en partie pour nos camarades de la confection et diverses autres branches du commerce, mais nous avons encore à compter sur un patronat âpre au gain et rétrograde pour toutes les améliorations légitimes des Employés, nous citons celui de l'alimentation.

En effet, à Nantes, la plupart des magasins d'épicerie sont ouverts le dimanche, pour n'en citer que quelques-uns, toutes les maisons à succursales multiples et un nombre considérable de petites boutiques.

Si ces derniers n'emploient pas de personnel, nous estimons que c'est la forme d'exploitation la plus honteuse, car l'on fait travailler la femme et les enfants qui, eux aussi, doivent avoir droit à leur journée de repos par semaine.

A vous tous, camarades ouvriers, qui jouissez en famille des bienfaits du repos dominical, nous vous demandons de faire ce petit effort de solidarité.

N'achetez pas vos provisions dans les magasins ouvrant le dimanche et ce sera le prélude de notre campagne.

PROUTEAU,
Secrétaire adjoint des Employés.

Dans la mare aux Requins

Le Redressement Français

En 1919 et en 1924 les grandes organisations patronales et financières participèrent à la bataille électorale sous le couvert de l'Union des Intérêts Economique du trop célèbre Billiet.

Cette année la corde étant usée on l'a remplacée par une neuve qui s'appelle le **Redressement Français**. La nouvelle organisation financée par les puissants groupements capitalistes a déjà commencé sa campagne.

Bientôt des nuées d'affiches et de tracts inonderont le pays jusqu'au moindre hameau car l'argent ne manque pas, on dit que plus de **trois cents millions** ont déjà été réunis.

Nos camarades sont avertis. Ils sauront que le **Redressement Français** n'est qu'une façade derrière laquelle se cachent toutes les grandes organisations de l'Industrie, de la Mercante et de la Haute-Banque.

Son but ? amener à la Chambre une majorité docile et disposée à partager entre les Requins tout le patrimoine de l'Etat : Allumettes, Tabacs, Téléphone, etc., etc. et à s'opposer avec obstination à toutes les réformes sociales.

Comment les Compagnies de Chemins de Fer ont détroussé la Nation

Au moment où les Compagnies de Chemins de Fer viennent d'opposer un refus hautain aux revendications des Cheminots, il n'est pas inutile de rappeler comment elles ont arraché à la Chambre de 1921 les fameuses Conventions Scélérates.

D'après ces Conventions, les Chemins de Fer qui, en principe appartiennent à la Nation, sont concédés aux Compagnies dans des conditions absolument scandaleuses.

En vertu de la **garantie d'intérêt**, l'Etat sert annuellement un revenu fixe de **138 millions** aux actionnaires quel que soit le résultat de l'exploitation. S'il y a bénéfice il est pour le fonds commun des Compagnies. S'il y a perte, c'est l'Etat qui comble le déficit.

En fin de concession, si l'Etat veut racheter les Chemins de Fer il leur paiera un matériel acquis en entier avec les deniers des contribuables et des usagers.

Par la même convention, l'Etat faisait cadeau aux Compagnies des dettes qu'elles avaient contractées envers lui et dont le total s'élevait à la coquette somme de **13 MILLIARDS 300 MILLIONS**.

Combien de Français ont su cela à l'époque ? Combien, encore aujourd'hui, savent que les **Compagnies de Chemins de Fer sont au premier rang des détrousseurs de la Nation ?**

Et voici maintenant le Comité des Forges

Au lendemain de l'armistice les importantes usines métallurgiques de Lorraine (Rombas, Knutange, et Hagondange) qui appartenaient avant la guerre au célèbre groupe Thyssen furent mises sous séquestre puis cédées au Comité des Forges pour **385 millions de francs** papier plus 95 millions pour les stocks.

Or ces usines étaient estimées à environ **8 MILLIARDS DE FRANCS ! !**

Non content de cette aubaine criminelle, le Comité des Forges — avec la complicité d'un haut fonctionnaire du Ministère des Affaires Etrangères — se réfugia dans le maquis de la procédure,

acheta les consciences et finalement obtint les usines Thyssen pour...

180 millions de francs papier payables... en 1940 !

« Un monceau d'or pour une bouchée de pain ! » constate la Commission parlementaire des Marchés et spéculations qui a découvert ce vol scandaleux et le dénonce dans un rapport **que pas un journal n'a publié ! ! !**

Travailleurs, méditez la leçon qui se dégage du scandale des usines de Lorraine et que nous livrons sans commentaires à vos réflexions...

Un cadeau de 2 milliards aux rentiers

On se souvient qu'en Juillet 1926 lorsque M. Poincaré prit le pouvoir le Parlement, pour sauver la situation vota plusieurs milliards d'impôts nouveaux.

Ces impôts furent pour la plupart des impôts de consommation qui vinrent grever le prix des denrées de première nécessité provoquant ainsi une nouvelle hausse du coût de la vie.

Mais ce que peu de gens savent c'est qu'au même moment **on diminua de moitié le taux de l'impôt sur le revenu**. Cette décision n'eut d'effet qu'en 1927. Or les fonctionnaires des Contributions Directes ont tenu à chiffrer la répercussion de cette mesure qui ne bénéficia qu'aux contribuables déclarant plus de **50.000 francs de revenu**.

Le déficit pour 1927 s'élève de ce fait à **1.982 millions**.

C'est donc un cadeau de près de 2 milliards que l'Etat fait à ceux qui ont plus de 50.000 francs de rente au moment où les consommateurs sont écrasés sous le poids des taxes indirectes de toutes sortes.

Le Gouvernement à la merci des Banquiers ou le couteau sous la gorge

En 1924, avant de se séparer, la Chambre du Bloc National avait institué le *bordereau de coupons* sur lequel chaque contribuable percevant des coupons de valeurs mobilières (actions, obligations) serait tenu d'inscrire le total des revenus perçus par lui.

Cette mesure, qui devait permettre un certain contrôle sur les revenus, ne devait entrer en application qu'en 1925.

Quand l'échéance arriva une violente campagne fut déchaînée dans les journaux à la solde des possédants pour obtenir la suppression du bordereau et un jour les *régents de la Banque de France* vinrent déclarer au *Président du Conseil* M. Herriot... **qu'ils ne signeraient pas le prochain bilan de la Banque si la loi portant « création du bordereau » n'était pas rapportée.**

Et M. Gaston Bergery, ancien chef de cabinet de M. Herriot qui conte le fait ajoute :

Je me rappellerai toujours la réunion que M. Herriot tint à minuit dans un salon du quai d'Orsay. J'avais l'honneur d'y assister : un jour je donnerai les détails et les noms pour que certains soient cloués au pilori.

La majorité, ajoute M. Bergery, fut pour céder au chantage des régents et la suppression du « bordereau de coupons » fut décidée.

Mais aujourd'hui, ajoute-t-il, j'ai le droit, j'ai le devoir de porter contre les régents de la Banque et son Gouverneur d'alors, cet effroyable acte d'accusation.

Et quels sont donc ces régents ? voici leurs noms : Baron Edouard de Rothschild, Baron Jean de Neufville, Baron Maurice Dasillier, François de Wendel, René Loderich, Ernest Mallet, etc... Tous les rois de la Finance et de l'Industrie lourde !

La propagande dans le département

Le 7 février dernier, l'Union départementale organisait à la Bernerie une réunion pour les ouvriers du bâtiment de cette région. 60 camarades environ répondirent à l'appel. Après que le Secrétaire de l'U.D. eut exposé ce qu'était le Syndicat et la vieille C.G.T., les auditeurs décidèrent de constituer un Syndicat des ouvriers du Bâtiment de la Bernerie et de la région. Une nouvelle réunion fut décidée pour le 23 février pour nommer le bureau du syndicat et permettre au Secrétaire de l'U.D. de parler du programme de la C.G.T.

Le 8 mars, les camarades se réunissaient à nouveau pour étudier un contrat de travail, qui fut adressé aux entrepreneurs de la Bernerie individuellement, par les soins du syndicat ouvrier.

Le résultat de cette série de réunions, c'est que la C.G.T. compte un syndicat de plus.

Dans l'Habillement

Le 25 février, d'accord avec l'U.L. de Nantes et l'U.D., le Syndicat des ouvriers Tailleurs d'habits organisa une réunion où le camarade Ringenbach, secrétaire de la Fédération de l'Habillement prit la parole. Un assez grand nombre d'ouvriers tailleurs assistaient à cette réunion. Ringenbach fit un exposé clair et précis de la position prise par la Fédération dans la question des tarifs. Il dit que la situation du travail semble s'améliorer pour 1928, par rapport à l'année écoulée. Il faut, dit-il, que les ouvriers tailleurs redoublent de vigilance pour conquérir les avantages nouveaux.

Le 26 février, un Congrès régional de la Fédération avait lieu à la Bourse du Travail de Nantes. Le contrat de travail était à l'ordre du jour ; cette question a vivement intéressé le Congrès à en juger par la discussion qui eut lieu à ce sujet.

Ringenbach a fait, dans un beau discours, ressortir l'utilité du programme de la C.G.T.

Péneau, au nom de l'U.D., souhaita la bienvenue aux délégués et demanda à ceux-ci de prendre toutes leurs dispositions pour rechercher les meilleures méthodes à employer pour vulgariser la loi des assurances sociales parmi les travailleurs de l'habillement.

Le lundi 27 février, les ouvrières culottières, gilettes, les couturières pour dames et les modistes étaient convoquées à la Bourse du Travail. Disons de suite que si les culottières, gilettes ont répondu à l'appel de leur syndicat, très peu de couturières et de modistes avaient répondu à l'appel du Syndicat du Vêtement. Et pourtant s'il y a vraiment des corporations où on est exploité, c'est bien celles-là.

Ringenbach prit la parole et dit avoir à regretter le peu d'empressement que mettent les femmes à défendre leurs intérêts, beaucoup d'entre elles se contentent d'un salaire de 8 à 12 francs par jour, dit-il, parce que ce salaire vient comme appoint suppléer le salaire du mari, du frère ou du papa. Que demain le mari ou le papa disparaisse, ce sont des ouvrières livrées seules à toutes les difficultés de la vie, elles ne pourront pas subvenir à tous les besoins de la vie et alors, dit-il, ce sont des candidates à la tuberculose, ou peut-être de futures malheureuses qui iront grossir le nombre de ces pauvres filles que la société réprouve.

Les papas, les frères et les maris devraient réfléchir à cette situation et apprendre à leurs filles, sœurs ou femmes le chemin du syndicat. Cette causerie toute familiale fut beaucoup goûtée à en juger les applaudissements que firent les assistantes.

Profitant de ce compte rendu, je fais un pressant appel auprès des syndiqués que cette question intéresse, pour qu'ils fassent comprendre à leurs femmes ou leurs filles, la nécessité de donner leur adhésion au syndicat de leur professions.

A. PÉNEAU.

Chez les Cheminots de Nantes-Légé-Rocheservière

Le Syndicat des Cheminots de Nantes-Légé-Rocheservière a tenu une importante réunion le dimanche 11 Mars, à l'Hôtel du Chapeau-Rouge, à Pont-Rousseau.

Les syndiqués avaient répondu en nombre, des camarades étaient venus de Légé et Rocheservière.

Après l'expédition des affaires courantes, le camarade Agaisse rend compte du résultat des dernières entrevues avec la Direction au sujet des revendications en cours. Il indique tout de suite que la réponse est satisfaisante.

Puis il rappelle les augmentations successives obtenues grâce au syndicat.

Ces augmentations se chiffrent par une augmentation de salaires de 250 francs par mois depuis 1925 ; si l'on ajoute qu'une partie de cette augmentation de 250 francs est incorporée dans le salaire à dater du 1^{er} Mars 1928, on comprend tout de suite tout l'attachement que les camarades cheminots ont pour l'organisation syndicale, mais à ces augmentations, il y a lieu d'ajouter une majoration de l'indemnité de résidence qui a été portée, pour le personnel habitant Nantes et Pont-Rousseau, de 400 à 800 francs par an en 1926.

Faut-il s'étonner après un résultat semblable que l'augmentation de la cotisation syndicale que réclamait le trésorier, le camarade Bouron, fut votée à l'unanimité.

En quelques mots je tirais les conclusions qui s'imposaient devant un aussi beau résultat.

Pourquoi faut-il qu'il y ait une ombre à ce tableau, ombre légère qui ne saurait tarder à disparaître.

Camarades non-syndiqués, vous êtes-vous demandé ce qui produisait cette ombre ? Non ! et bien permettez-moi de vous le dire, c'est vous. Vous, camarades, qui avez bénéficié des avantages énumérés ci-dessus, avantages acquis par l'organisation syndicale, par l'union de vos camarades syndiqués qui ont compris que seuls ils seraient impuissants ; alors ils sont allés au syndicat tous ensemble, en toute confiance, ils ont travaillé à l'amélioration de leur situation et, sans vous, à l'amélioration de votre propre situation. Ne sentez-vous pas dans votre for intérieur quelque chose qui vous dit qu'en profitant des avantages acquis par d'autres, on agit pas bien, que l'on est contre ses propres intérêts, alors... pourquoi rester en dehors du syndicat ?

Est-ce la cotisation ? 3 francs par mois. Non, puisque vous avez bénéficié d'une augmentation depuis 1925 qui se chiffre à 250 francs par mois.

Camarades, dans votre intérêt, rejoignez vos camarades syndiqués, vous serez les bienvenus parmi eux.

RAYMOND.

Chez les Travailleurs du Bois

Les Syndicats des Sculpteurs, Scieurs-Mécaniques et de la Voiture avaient organisé le 1^{er} Mars une réunion de propagande à la Bourse du Travail, avec le concours du camarade Chiron, secrétaire de la Fédération du Bois.

Disons de suite que cette réunion obtint un vif succès et c'est devant un nombreux auditoire que le camarade Delaye, secrétaire des Sculpteurs, qui présidait, donna la parole au secrétaire fédéral qui entre de suite dans le vif de son sujet.

Tout d'abord il indique que le devoir de la Fédération est de défendre au point de vue national les intérêts de ses adhérents, en faisant disparaître les rivalités professionnelles qui pouvaient exister en harmonisant les salaires, les conditions de travail dans les différentes régions, comme ce devoir incombe d'ailleurs au point de vue local au syndicat.

C'est pour étudier les moyens d'obtenir ces résultats, dit-il, que le Congrès de la Fédération se tiendra en juillet à Paris.

L'utilité de notre Congrès, poursuit l'orateur, n'est plus à démontrer, mais il faut que les syndicats étudient soigneusement les différentes questions qui y seront discutées et que les délégués apportent au Congrès le point de vue des syndicats qu'ils représentent, car il ne faut pas l'oublier, les directives doivent venir de la base, ce sont en effet les syndiqués qui doivent donner les directives aux Unions, Fédérations et à la C. G. T.

Caisse fédérale des Congrès

Pour permettre à tous les syndicats, même aux plus petits, de faire entendre leurs voix aux Congrès, la Commission propose la création d'une Caisse Fédérale des Congrès, puis Chiron donne connaissance de la situation financière de la Fédération.

Parlant des questions à l'ordre du jour du Congrès de juillet, il démontre les avantages d'une Caisse Fédérale de Chômage qui permettra de venir en aide aux chômeurs en même temps qu'elle retiendra, par l'intérêt immédiat qu'elle représente, les camarades au sein de l'organisation syndicale.

Poursuivant son exposé, Chiron n'a pas de peine à démontrer que la journée de 8 heures reste menacée dans notre industrie, dit-il, des patrons demandent que soit modifié le règlement d'administration publique sur les 8 heures, nous aussi le demandons dans le sens ouvrier, c'est-à-dire, suppression des 120 heures de dérogation et des récupérations.

Une des questions qui préoccupe la Fédération dit le secrétaire fédéral, est le progrès du machinisme, ce progrès ne doit pas être préjudiciable à l'ouvrier, il doit au contraire lui apporter plus de bien-être, en tout cas, si le progrès était tel que tous les bras ne puissent être occupés, c'est vers une réduction de la journée de travail qu'il faudrait se tourner.

L'inspection du travail dit encore Chiron est à l'ordre du jour de notre Congrès, elle est manifestement insuffisante, pourquoi? C'est que tout d'abord le nombre d'Inspecteurs du Travail est insuffisant (134) pour 500.000 établissements environ occupant près de 7 millions de travailleurs des deux sexes, si l'on ajoute que ces fonctionnaires ont de volumineux rapports à faire et que les indemnités de déplacements sont dérisoires on comprend tout de suite la nécessité des délégués ouvriers, lesquels viendraient les seconder et seraient d'un précieux concours en ce qui concerne l'hygiène, la sécurité, etc.

Par le Contrôle ouvrier, l'embauchage, le débauchage, l'application des lois sociales, etc., seraient garantis, aussi bien que le taux normal des salaires de l'établissement serait respecté; que l'on ne vienne pas dire que le Contrôle Ouvrier est une utopie depuis le 18 janvier 1920, il fonctionne en Allemagne.

Pour conclure, le Secrétaire de la Fédération du Bois dit :

Pour que la Fédération soit en mesure de répondre aux désirs de ses adhérents, de leur faire obtenir ce qu'avec juste raison ils réclament, il faut que ces derniers lui en donnent les moyens et il établit un parallèle entre les cotisations versées par les syndiqués français et les syndiqués des pays étrangers, il montre que la cotisation hebdomadaire de ces derniers est souvent supérieure à celle que verse par mois, le syndiqué français.

Il termine en engageant les syndiqués nantais à examiner les questions à l'ordre du jour du Congrès et à y envoyer des délégués.

En somme bonne réunion empreinte de camaraderie, d'où se dégage une atmosphère de confiance. Les applaudissements qui avaient marqué à plusieurs passages l'exposé de l'orateur, lui ont démontré qu'il était compris et en communion d'idée avec l'auditoire.

BOUFFONNERIE

L'affiche : *Travailleurs, Réagissez, de l'Union Locale Confédérée*, n'a pas eu le don de plaire au citoyen Legoff. C'est pour lui un prétexte de prendre ses désirs pour la réalité.

Je ne voudrais pas lui faire de la peine, mais ce que les camarades confédérés ont dû rire en lisant sa prose qu'une vague feuille moscoute à insérée. Et oui, chez nous la situation financière indique le nombre de timbres pris par chaque syndicat au cours de l'année et les camarades ont pu se convaincre que malgré les six mois de chômage intense de l'année 1927, le nombre de timbres délivrés par l'Union Locale atteste une recrudescence des effectifs.

Ils n'ont pas manqué certes, de trouver aussi que le compagnon Le Goff était modeste en accusant les militants confédérés d'être seulement responsables de la baisse des salaires, chez les employés de tramways et autres, il y a une baisse à laquelle il n'a certainement pas pensé, c'est celle de la température, il aurait été aussi logique en les accusant de cette baisse.

L'OBSERVATEUR.

Les Délégués à la Sécurité et le Patronat du Bâtiment de Nantes

La sécurité dans les chantiers préoccupe à juste titre les travailleurs en général et ceux de l'industrie du bâtiment en particulier; cela s'explique par les nombreux accidents dont ils sont victimes par suite de manque de moyens de protection.

Mais cette question ne préoccupe pas seulement les ouvriers, les patrons eux-mêmes s'y intéressent, mais pour des buts différents.

C'est ainsi qu'à sa réunion de décembre 1927, le *Syndicat des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics de Nantes et de la Loire-Inférieure* a mis à l'étude la création d'une société chargée de surveiller l'application des décrets et règlements sur l'hygiène et la sécurité dans les chantiers.

Les renseignements seraient donnés par l'intermédiaire d'inspecteurs et, bien entendu, choisis par les patrons. On peut dans ces conditions se faire une idée de la liberté dont jouiraient les dits inspecteurs à l'égard des patrons.

Le véritable motif de la création de cet organisme est d'évincer les délégués ouvriers, d'éviter ce que ces messieurs appelle l'ingérence de délégués ouvriers dans les chantiers.

Travailleurs du bâtiment, vous êtes prévenus et cela doit vous donner à penser comment ceux de ces patrons qui parlent de rationalisation la comprennent.

ROCHET.

Dans l'Inspection du Travail

Enfin, on a pourvu au remplacement de M^{lle} Lacassagne, Inspectrice du Travail à Nantes qui a quitté notre ville depuis plusieurs mois, où d'ailleurs elle n'a laissé dans le monde du travail, et plus particulièrement chez les employés des deux sexes, nul regret.

C'est M^{lle} Le Tertre, licenciée-ès-Lettres qui a été appelée à lui succéder. Nous nous permettons de souhaiter à la nouvelle Inspectrice Départementale du Travail, une bien sincère bienvenue, persuadés que nous sommes qu'elle aura une autre compréhension de ses délicates fonctions que sa devancière.

Nous nous efforcerons d'ailleurs de lui faciliter sa tâche.

Pour les Mutilés du Travail

L'Union Fraternelle des Mutilés du Travail sollicite des Syndicats le placement de timbres de solidarité dont le produit sera affecté à la propagande de l'organisation en vue d'obtenir la réalisation de leurs revendications.

Le Comité Général de l'Union Locale des Syndicats Confédérés a été unanime pour reconnaître la nécessité de cette action et engage vivement les syndicats et les syndiqués à diffuser ces timbres en s'employant à les placer dans tous les milieux où il sera possible.

Demandez les timbres à l'Union Fraternelle des Mutilés du Travail, salle 4, Bourse du Travail.

Prix : 1 franc, 5 francs, 10 francs.

R.

Indice Officiel du coût de la vie à Nantes avec ses Fluctuations

	1926	1927	1928
1 ^{er} Janvier	461.90	579.85	534.06
1 ^{er} Février	477.73	581.91	536.27
1 ^{er} Mars	486.81	580.78	543.31
1 ^{er} Avril	491.60	579.78	
1 ^{er} Mai	495.96	578.62	
1 ^{er} Juin	507.50	584.23	
1 ^{er} Juillet	523.79	580.05	
1 ^{er} Août	551.20	564.63	
1 ^{er} Septemb.	561.22	558.15	
1 ^{er} Octobre	580.65	554.96	
1 ^{er} Novemb.	605.69	546.60	
1 ^{er} Décemb.	600.52	535.93	

Lire et faire lire

LE PEUPLE

Journal Quotidien du Syndicalisme

Et l'Hygiène !

On nous signale qu'à la Savonnerie Magra, boulevard de Chantenay, les cabinets d'aisances sont placés dans l'usine, proche des machines et qu'ils dégagent un parfum qui n'a rien de commun avec celui de la rose.

Nous signalons le fait à M. l'Inspecteur du Travail et sommes persuadés qu'il saura mettre un terme à cet état de chose qui a déjà trop duré.

R.

L'effort des Syndicats Nantais pour "Le Peuple"

Le dernier Congrès de la C. G. T. a décidé d'entreprendre une campagne intense en vue de la diffusion du journal "Le Peuple" qui, comme chacun le sait, est la propriété des organisations syndicales.

L'abonnement étant le moyen le plus efficace pour faire vivre le journal, c'est de ce côté que les syndicats ont été invités à porter leurs efforts.

Nous nous ferons un plaisir de signaler ici les initiatives prises à cet effet par les syndicats.

Chez nos Camarades des Cuirs et Peaux

Sur la proposition du camarade Loyer, le Syndicat des Cuirs et Peaux a mis en circulation des billets de tombola à 0 fr. 25. Les lots consistent en abonnements au "Peuple". Lorsque le nombre des billets placés est suffisant pour payer un abonnement on procède à un tirage et l'heureux gagnant reçoit le journal confédéral pendant une durée déterminée.

Ce procédé ingénieux a donné les meilleurs résultats puisque le Syndicat des Cuirs et Peaux compte à l'heure actuelle 12 abonnés au "Peuple".

Nous proposons cet exemple à la méditation des camarades des autres syndicats.

Comité Général

DU 28 FÉVRIER 1928

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence du camarade Nouhin, du Syndicat des Agents des P. T. T. Assesseurs : les camarades Bougault, des Tramways, Biret, des Métaux; Secrétaire de séance, le camarade Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 Janvier qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance : lettres de syndicats divers demandant des timbres et faisant connaître la composition de leur bureau, du Docteur Stéphane Epstein, de Paris demandant d'organiser une conférence antivénérienne pour les marins. En raison de la tenue d'une conférence sur un sujet analogue qui doit se tenir salle Colbert et de la causerie éducative du 10 Mars, le C. G. décide qu'il n'y aurait aucune chance de succès pour cette conférence qui devait être organisée à la même époque.

Lettre des Mutilés du Travail demandant à l'Union Locale de placer des Timbres de solidarité dont le produit serait affecté à la propagande. Le C. G. estime que l'U. L. ne peut s'occuper de placer elle-même ces timbres, elle invite l'organisation des Mutilés du Travail à adresser directement aux syndicats ces timbres auxquels elle demandera de les placer parmi leurs adhérents.

Lettre de la Libre-Pensée demandant à l'U. L. de désigner des délégués pour examiner en commun avec d'autres

groupements l'action à engager au sujet des processions, dont l'arrêté du Maire de Nantes les interdisant, a été annulé ;

Le C. G. considère que les syndicats professionnels, en vertu de leurs statuts, s'interdisent toute discussion politique ou religieuse, l'U. L. n'a pas à prendre part à l'action qui pourrait être envisagée et par conséquent n'a pas de délégués à désigner ; le Secrétaire est chargé de faire connaître cette décision à la L. P.

Le Secrétaire donne lecture du tract et de l'affiche en vue d'un appel aux travailleurs pour les réunions de propagande qui ont été envisagées ; les textes sont approuvés par le C. G. après l'intervention des camarades Favreau et Masson.

Rapport moral. — Le Secrétaire donne lecture du rapport moral de l'année 1927 et fait suivre la lecture de quelques commentaires.

Le délégué des Cheminots P. O. demande des explications au sujet de la somme votée par l'Union Locale à la Caisse Municipale de Chômage, il trouve cette somme « insuffisante ». Le Secrétaire donne des explications, le délégué des Cheminots Etat et des Electriciens font observer que la somme versée a été décidée par le C. G. en tenant compte de la situation financière ; le rapport moral est alors voté à l'unanimité.

Le rapport financier accusé fait ressortir que les versements des syndicats ont été moins importants que l'année précédente ; le délégué des Menuisiers le souligne en disant que cela est sans doute dû à la parution irrégulière du journal. Le rapporteur de la Commission de Contrôle constate dans son rapport la tenue parfaite de la comptabilité, précisant que toutes les dépenses sont justifiées et appuyées par une pièce comptable. Le

rapport financier est également adopté à l'unanimité.

Revenant au R. S., le C. G. décide de le faire paraître en Mars, de rechercher de la publicité et de le faire paraître régulièrement au lieu de le supprimer.

Election des Membres du Bureau. Sont élus à l'unanimité les camarades : R. Rochet, Secrétaire Général ; E. Maillard, Secrétaire Adjoint ; Hougron, Trésorier Général ; Favreau, Trésorier Adjoint.

La Commission exécutive est composée des camarades : Péneau, Launay, Guillemet, Robin, Guillo, Fauconnier, Rouselot (Cheminot P. O.), Le Gallo (Cheminot Etat), Talonneau, Le Neindre, Rouaud, Bertron. Tous élus à l'unanimité.

Sont élus également à l'unanimité Membres de la Commission de Contrôle les camarades : Bredoux, Masson, Sausure, David, Loyer.

Après une discussion à laquelle plusieurs camarades prennent part, la proposition de prendre un dactylographe à l'Union Locale de compte à classer avec l'U. D. est repoussée.

Commission cantonale des Pupilles de la Nation. Les Syndicats ont été avisés et priés de donner les noms de camarades susceptibles de faire partie de ces Commissions sur lesquelles le président de séance donne d'utiles renseignements.

Le C. G. à l'unanimité vote la somme de 300 francs en faveur du Syndicat des Instituteurs pour leur aider à supporter les frais d'un délégué au Congrès de Berlin.

La séance est levée à 21 heures.
31 Syndicats étaient représentés.

Le Secrétaire : R. ROCHET.



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. — NANTES.

COMMERCANTS qui désirez la CLIENTÈLE OUVRIÈRE

Faites de la publicité dans ce Journal

Plus de 10.000 lecteurs

Paraissant tous les mois

A LOUER

A LOUER

A LOUER

A LOUER

A LOUER

A LOUER

TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

ASSURANCE OUVRIÈRE

Contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Octobre 1925	
Capitaux assurés	1.250 Millions de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	3.500.000 Francs
Réserves et provisions diverses	330.000 Francs
Sociétaires	39.000.

L'Assurance Ouvrière est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au Camarade PÉNEAU, à la Bourse du Travail, à Nantes
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS